

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2023_096**

**REVALORISATION DU MONTANT DU FORFAIT
DE VACATION**

Séance du 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 1^{er} décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 1^{er} décembre 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	30	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
À L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARÇON, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
Vincent DAUCHY a donné pouvoir à Christian GUESDON
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Marie-Claire LAURENCE a donné pouvoir à Richard VILLECHENON
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Daniel LESERVOISIER a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Cyrille ROSELO de MOLINER a donné pouvoir à Hubert DELALANDE
Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Alain COUZIN
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL
Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité

DEL2023_096 : REVALORISATION DU MONTANT DU FORFAIT DE VACATION

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération 2017-143 du 18 décembre 2017 portant harmonisation des forfaits de rémunération des animateurs
- Vu l'avis favorable du comité technique en date du 22 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines, administration générale et communication en date du 23 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 30 novembre 2023,

Considérant les difficultés de recrutement rencontrées par le service animation.

Considérant la nécessité de modifier les forfaits de rémunération des animateurs vacataires.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :
ADOpte les montants forfaitaires suivants pour les animateurs vacataires :

Diplômes	Forfait ½ journée	Forfait jour	Forfait nuit	Forfait dimanche et jours fériés
Non titulaire du BAFA (aucun changement)	30 €	60 €	30 €	90 €
Titulaire du BAFA ou équivalent ou BAFA en cours	35 €	70 €	35 €	105 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,


 Le PRÉSIDENT
 Thierry OZENNE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN